

## RAPPORT MORAL 2020

**PATRICK CHENU, PRÉSIDENT DU FONJEP**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONJEP - 17 JUIN 2021

Nous voilà, enfin, réunis en présentiel pour une grande partie des adhérents du Fonjep. Afin de permettre à un maximum de membres de participer, tout en respectant la prudence sanitaire qui s'impose toujours, nous avons opté pour une participation mixte, certains adhérents nous rejoignant en distanciel.

Nous sortons de près de deux années de « mise entre parenthèses » de nos rencontres et j'espère que ce chemin des retrouvailles pourra rester dégagé et ouvert.

Pour ma part, en tant que jeune président du Fonjep depuis octobre 2020, il s'agit à la fois de mon premier rapport moral mais également de ma première rencontre avec un certain nombre d'entre vous qui ne se fasse pas par l'intermédiaire d'un écran !

Ces retrouvailles qu'elles soient personnelles, professionnelles, intellectuelles ou associatives commencent à esquisser, au moins dans la forme, ce que pourrait être ce monde d'après, a minima en ce qui concerne l'animation de nos réseaux.

Avant d'aborder un peu plus les enjeux de cette année 2020 et nos perspectives communes, je veux d'abord adresser une pensée à toutes celles et ceux qui ont été touchés par la maladie, directement ou par l'intermédiaire d'un proche.

La pandémie aura eu le mérite de nous ramener à des essentiels que nous avons peut-être un peu perdus : prendre des nouvelles de ses proches, de ses collègues, de ses amis, les préserver des risques et veiller sur eux. Pour les associations de jeunesse et éducation populaire, elle les aura durement affectées, les obligeant à déployer des trésors d'ingéniosité, d'énergie et de mobilisation pour tenir le cap, garder le lien, adapter les projets et les actions en fonction des priorités et du cadre sanitaire et réglementaire. Trop souvent invisibilisés, les actrices et les acteurs de l'éducation populaire auront fait la preuve de leur indéfectible attachement à l'intérêt général.

C'est un peu comme cela que je conçois ce mandat de président, prendre soin des associations, savoir être inventif face aux défis communs, mettre en lumière ce qui pourrait ne pas être vu et être le garant d'un travail permanent au service de l'intérêt général.

Je m'inscris ainsi dans le sillon tracé par ma prédécesseuse. En effet, je succède à Nadine DUSSERT, qui a animé la Conseil d'administration pendant cinq années. Elle a amorcé et accompagné, entre autres, les travaux sur les modèles socio-économiques des associations

de notre secteur et les pôles territoriaux de coopération associatifs (PTCA). Elle a, avec Daniel FREDOUT président du Cnajep, lancé ce grand défi qui nous porte encore à savoir : s'atteler aux modèles socio-économiques des AJEP.

Nous aurons l'occasion de partager avec eux les tenants et les aboutissants de ces travaux lors de notre table ronde de la fin de matinée.

Cette question de l'accompagnement des associations JEP dans l'évolution de leurs modèles socio-économiques (MSE) reste un axe central pour le Fonjep. En 2021, nous poursuivons et approfondissons nos travaux par une démarche territoriale sur les Hauts de France et trois temps régionaux en Normandie, Corse et Auvergne Rhône Alpes, par une démarche éditoriale avec la publication de l'ouvrage coordonné par l'Injep, prévue cet automne, et enfin une démarche pédagogique avec un travail d'approfondissement et de recherche participative qui inclut, dans une égale dignité, des chercheurs et des têtes de réseau nationales, afin de proposer au plus grand nombre des outils pédagogique sur les MSE.

Je vous avoue que cette initiative est pour moi essentielle : elle va ainsi, au travers de la contribution des têtes de réseau, administratrices du Fonjep, faire que toutes les associations JEP, fédérées ou non, puissent accéder à des outils leur permettant une appropriation concrète des résultats des recherches menées.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette initiative lors de notre Assemblée générale en 2022.

Si la sortie de crise semble se profiler, la période reste difficile économiquement pour des associations qui n'ont pas été épargnées. Le Fonjep a tenté du mieux qu'il pouvait de contribuer à soutenir les économies associatives : je ne reviendrai pas sur les aides versées par avance pour préserver les trésoreries, le maintien du versement de la totalité du montant des postes et ce même en cas d'activité partielle, tout ceci appuyée par une équipe du Fonjep qui a maintenu un contact privilégié avec les associations durant toute la période.

La question qui se pose désormais à nous est celle de la reprise de l'activité voire de sa relance. Les associations sortent de cette année et demi de pandémie dans une situation très paradoxale, d'un côté une envie débordante de retrouver leurs adhérents, leurs usagers, leurs public pour rattraper le temps perdu et de l'autre des situation humaines et professionnelles compliquées avec des équipes souvent sur les rotules, des bénévoles épuisés, découragés pour certains, les difficultés de recrutement, l'impossibilité d'avoir formé suffisamment d'animateurs pour assurer les séjours et les colos, les terribles difficultés économiques des jeunes qui vont sans doute privilégier des emplois saisonniers plus rémunérateurs plutôt que les colos etc. La liste est longue.

L'un des leviers sur lequel peut agir le Fonjep pour les soutenir, repose sur la coopération entre associations. L'enquête menée à la fin de l'été 2020 sur les MSE des associations, à laquelle près de trois mille structures ont répondu, pointait que 60 % de ces dernières attendaient un accompagnement afin de développer de nouveaux partenariats et de nouvelles coopérations avec les acteurs du territoire.

Pour mémoire, dès 2019, un appel à projets sur les Pôles territoriaux de coopération associative (PTCA) et les groupements d'employeurs a été lancé dans les régions par les services déconcentrés de l'État. Ce dispositif consistait, en plus de l'attribution d'un poste Fonjep, en l'octroi d'un prêt (sans intérêt) par le Fonjep. La pandémie a remis en question la pertinence du prêt et cela explique en partie le faible taux de sollicitation. Les associations pensaient en termes de maintien de l'emploi et non en termes de déploiement ou de développement. Nous avons donc, dès décembre 2020 mis fin à la partie « prêt » de l'expérimentation. Nous sommes en phase de co-construction d'une nouvelle expérimentation pour soutenir ces coopérations associatives afin qu'elles puissent se déployer de façon pérenne, accompagnée et qualifiée. Nous espérons ainsi lancer cette nouvelle étape dès l'automne 2021.

Comme je l'évoquais plus avant la pandémie a nécessité d'inventer et d'innover dans le soutien aux associations. Je m'attarderai sur deux initiatives nées dans ce cadre qui touchent deux domaines que nous partageons : les colonies de vacances et la solidarité internationale.

Les deux ont donné lieu à une réelle co-construction entre l'Etat et les associations. Ce principe est la forme privilégiée par le Fonjep dès lors qu'un sujet mérite une réflexion croisée. Si nous avons pu parfois l'oublier, le Conseil d'administration du Fonjep est le lieu légitime de cette cogestion. La pandémie nous a fait retrouver le réflexe et le chemin de cette co-élaboration vertueuse.

Première de ces initiatives, la création du fonds d'aide d'urgence pour les organisateurs de colonies de vacances et de séjours de découvertes par la DJEPVA, les acteurs du secteur et le FONJEP : ce fonds a permis à près de 800 associations de bénéficier d'un soutien financier significatif d'un montant de près de 10 millions d'euros. L'appel à projet, les conditions, l'instruction et la libération des fonds ont été organisés en un temps record. Cette co-construction réussie mérite notre salut collectif.

Dans un tout autre registre, la fermeture des frontières a quasi empêché toutes les initiatives liées au chantier international. Là encore, en complet partenariat, le ministère des Affaires étrangères et le Fonjep ont, en un temps court, mis sur pied le programme ISI (initiatives solidarité internationale). Il a donné lieu à un nouvel appel à projet, né de l'impossibilité de

quitter le territoire tout en préservant la solidarité internationale et la citoyenneté. Il a permis à 324 associations de mobiliser près de 900 000 euros.

Vous aurez l'occasion de voir illustrées ces deux initiatives dans le cadre du rapport d'activité. Je laisserai Guillaume RODELET vous les présenter tout comme l'action menée par le Fonjep en 2020.

Concernant le cœur de l'activité du Fonjep, la gestion des postes Fonjep, l'année 2020 s'est clôt avec l'attribution de 6 615 postes. Cela confirme la confiance de l'État dans notre outil commun puisque ce sont plus de 2000 postes supplémentaires en 4 années. Ces postes véhiculent un soutien cumulé de 59 millions d'euros (État et collectivités) aux projets associatifs des associations bénéficiaires et ce sur une durée de trois ans. Le Fonjep reste donc ce levier précieux d'un soutien dans la durée aux associations de jeunesse et d'éducation populaire professionnalisées.

Pour conclure ce rapport moral, je voudrais évoquer la feuille de route que j'ai proposée au Conseil d'administration du Fonjep en octobre 2020. Nos associations sont confrontées, à l'image de la société dans son ensemble, à trois défis majeurs :

- le défi des grandes transitions, la transition numérique pour laquelle la pandémie nous a obligé à brûler les étapes mais qu'il va falloir à la fois consolider et sans doute revisiter à l'aune du sens de nos actions, mais surtout le défi environnemental avec la nécessité pour les associations d'être pleinement mobilisées par accompagner et réussir cette dernière,
- un défi démocratique avec un enjeu à l'interne des associations de transmission intergénérationnelle et d'approfondissement démocratique face à une forte défiance vis à vis des institutions qui n'épargne que partiellement les réseaux associatifs,
- et un défi économique face à la mutation de l'économie de notre secteur et le risque d'une société du « tout marchand ».

En réponse à ces enjeux et aux transformations profondes qui affectent les associations, je pense que le Fonjep, se doit de réfléchir à de nouvelles formes de soutien à ces transformations.

Comment allier l'accompagnement de la professionnalisation des associations, qui a été notre colonne vertébrale de ces cinquante dernières années, à l'accompagnement vers une plus grande qualification des professionnels pour prendre en compte cette complexité du monde et cette exigence d'une éducation populaire à la hauteur des enjeux ?

Comment en partant de la dimension patrimoniale du Pajep, apporter un éclairage sur les problématiques contemporaines, en les nourrissant des pédagogies et des singularités développées par les différents mouvements de l'éducation populaire ?

Quelles alliances pourraient faire les associations, quels partenariats pourraient-elles développer, quelles expérimentations pourraient-elles déployer pour résister à cette marchandisation de notre secteur ?

Enfin, concernant la territorialisation du Fonjep, l'installation des comités régionaux et des délégués régionaux a posé un premier acte. Il me semblerait pertinent de remettre sur le métier l'articulation entre l'action du Fonjep et les politiques publiques territoriales, notamment régionales, pour en améliorer les effets leviers. Pourrions-nous imaginer des dispositifs complémentaires entre collectivités territoriales et État / Fonjep en matière de soutien aux projets associatifs en réponse aux grands enjeux décrits ci-dessus ?

C'est d'ailleurs ce dernier sujet que nous traiterons en commission territoires cet après-midi.

Voici quelques-unes des questions que je propose de partager dans ce que nous avons appelé un travail de prospective que je souhaite lancer dès la rentrée prochaine.

Ces réflexions, il ne s'agit pas de les porter seuls, mais bien en coopération avec les acteurs concernés, au premier rang desquels les pratiquants de la cogestion quotidienne que sont les membres du conseil d'administration, mais plus largement avec les coordinations associatives, les syndicats d'employeurs, les instituts de recherche etc.

Il est à mon humble avis de notre responsabilité collective de veiller à ce que ce formidable instrument qu'est le Fonjep et qui accompagne depuis près de sept décennies l'émergence de réponses associatives en matière de jeunesse et d'éducation populaire reste au plus près des enjeux et le plus en phase avec les besoins réels des associations.

Il ne me reste plus qu'à remercier toutes celles et tous ceux qui constituent le Fonjep, merci aux ministères, merci aux associations adhérentes, merci aux têtes de réseau pour leur engagement au sein du conseil d'administration et des commissions, merci à l'équipe du Fonjep, merci à Nouria Messaoudi qui la dirige.

Je nous souhaite de bons travaux.

Paris, le 17 juin 2021

Patrick CHENU